

*Prestations d'adaptation pour les travailleurs*

que cinq ans, comme c'est le cas actuellement. L'employé continuera de recevoir une paye de deux jours pour chaque année de service, mais un minimum de cinq jours de paye sera prévu, et le maximum de 40 jours de paye actuellement en vigueur sera supprimé.

Pour conclure, monsieur le président, j'aimerais signaler que si la restructuration industrielle est nécessaire à notre économie, il n'en demeure pas moins qu'elle pourrait avoir des répercussions cruelles sur les excédents de main-d'œuvre. C'est le devoir de la société, et plus particulièrement du gouvernement et des employeurs, de fournir quelques remèdes à ces ajustements.

Voilà donc pourquoi, monsieur le président, je voterai en faveur du bill C-78, et j'espère que ce projet de loi qui, pour moi, est un projet à dimension humaine, recevra l'approbation de la Chambre.

● (1640)

[Traduction]

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Monsieur l'Orateur, comme je n'étais pas membre du comité, j'hésite à prendre la parole, mais je voudrais présenter une opinion sur le bill C-78 que je n'ai pas entendu exprimer ici cet après-midi et qui me semble pertinente.

C'est une bonne chose que de vouloir aider les gens âgés qui ont travaillé de nombreuses années—peut-être 20 ou 30 ans—à ne pas trop souffrir du chômage quand une ville industrielle périclite ou qu'elle doit s'adapter à une réorganisation technologique ou économique, mais je voudrais ajouter cet après-midi qu'un des aspects les plus traumatisants de l'inactivité forcée, c'est qu'on perd tout respect de soi-même quand on est obligé de prendre une retraite anticipée. Tant que l'usine n'aura pas complètement cessé de fonctionner, on ne devrait pas demander à l'employeur de congédier des travailleurs plus expérimentés et qualifiés pour leur substituer des jeunes qui ne possèdent peut-être pas les qualités ou la compétence voulue et qui pourraient fort bien travailler dans d'autres secteurs de notre économie.

Je déplore que ce projet de loi incite les travailleurs à prendre une retraite anticipée qui leur permette de toucher prématurément 60 p. 100 environ des gains assurables moyens—à compter de 54 ans et même, dans certains cas, de 50 ans jusqu'à l'âge normal de la retraite. A mon sens, cela ne peut que faire du tort à l'ensemble de l'économie. Nos gouvernements doivent cesser de se préoccuper uniquement de programmes, programmes par-dessus programmes, qui, en fait, ne donnent rien qui vaille parce qu'ils ne s'attaquent pas au fond du problème.

Ces programmes et projets de création d'emploi ne sont, dans un sens, qu'autant d'aspirines prescrites pour la phase terminale d'une maladie: le gouvernement d'en face n'a pas choisi de traiter la maladie. Les palliatifs ne peuvent remplacer une bonne politique. Les choix et décisions s'imposent si nous voulons redonner à notre économie la santé et la prospérité que nous avons connues, en fait, jusqu'il y a à peine quelques années.

Je veux vous entretenir de cinq sujets bien précis. D'abord, le bill C-78 ne semble avoir aucune relation avec un plan d'ensemble de développement industriel qui serait pourtant d'importance primordiale pour le pays.

Ce raisonnement n'est pas valable parce qu'il encourage des gens qui sont dans la pleine force de l'âge et qui ont expérience et connaissances, à prendre une retraite anticipée tandis que des jeunes vont occuper leurs emplois même si, dans bien des cas, ils pourraient être recyclés ou, dans le cadre du programme de mobilité de la main-d'œuvre, être dirigés vers des secteurs de technologie qui offrent des emplois intéressants.

En troisième lieu, comme d'autres députés l'ont fait remarquer cet après-midi, on multiplie les dédales administratifs. C'est typique des socialistes néo-démocrates. Ils prétendent que l'on peut créer davantage d'emplois administratifs. Ils disent que l'on peut multiplier à foison les paliers de contrôle pour vérifier le travail accompli, en s'assurant sous la menace de sanctions qu'il est effectivement bien fait; on multiplierait à l'envie les règlements avec tout ce que cela implique de réunions, d'offices, de comptes de dépense et de brassage de papier. Le problème, avec l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs c'est justement que l'on ajoute un palier administratif supplémentaire. Ce n'est pas en créant davantage d'offices, en lançant davantage de programmes ou en proposant d'autres palliatifs que l'on va régler les problèmes; il s'en faut de beaucoup.

Comme mon collègue le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) l'a fait remarquer, les crédits prévus pour ce programme sont très insuffisants et ne permettront pas d'accorder une aide juste et équitable. Si nous voulons être vraiment équitables, il faut que nous accordions à tous les travailleurs de plus de 50 ans, et non à une catégorie donnée d'une région rurale en crise. Il ne faudrait pas laisser tomber les autres travailleurs, comme ceux de l'industrie aéro-spaciale ou de l'industrie automobile, de Brampton ou du sud-ouest de l'Ontario ou de certaines régions du Québec, sous prétexte qu'ils vivent près de Montréal ou de Toronto et qu'ils ne peuvent donc bénéficier du programme. Compte tenu du principe du bill, le montant des crédits alloués à ce programme est ridicule et est loin de suffire, si nous voulons vraiment être équitables et accorder à tous ceux qui ont travaillé de nombreuses années pour le pays l'aide voulue.

● (1650)

Ce programme est un simulacre d'action, monsieur l'Orateur, car il ne fait qu'exacerber la baisse de productivité dans notre pays. Il prend les gens les plus qualifiés, les plus expérimentés, les plus compétents et les plus aguerris qui font partie de la population active depuis 20 ou 30 ans et les met à la retraite forcée. Ce qu'il nous faut c'est faire acquérir de nouvelles compétences à nos jeunes gens et garder en emploi les personnes plus âgées. Ces gens, ils veulent travailler, monsieur l'Orateur et pour des questions de dignité humaine, ils devraient y avoir droit et avoir toutes les chances de pouvoir le faire. Contrairement à cela, on encourage leurs employeurs à les mettre très médiocrement à la retraite forcée par l'intermédiaire de ce programme.